



République Française
Ville de Saint-Cloud

Direction des affaires juridiques

Décision n°2022-460
En application des articles L.2122-22, L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

DÉCISION PORTANT FIXATION DES HONORAIRES POUR LE DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT D'UN JEU CONCOURS AUPRÈS D'UN OFFICE D'HUISSIERS DE JUSTICE

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n°2021-77 du Conseil municipal du 16 décembre 2021 portant sur la délégation d'attributions au Maire, dont notamment la délégation portant compétence pour fixer la rémunération et régler les frais d'honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

CONSIDÉRANT qu'il convient de déposer pour enregistrement auprès d'un office d'huissiers de justice le règlement du jeu concours organisé par la commune de Saint-Cloud intitulé « *Grand jeu des vitrines de Noël* » (Noël 2022),

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE FIXER et DE RÉGLER les honoraires de la SCP JUDICIUM, sise 169 boulevard de la République, à Saint-Cloud, pour la vérification du règlement du jeu concours susmentionné et son dépôt au rang des minutes de cet office, honoraires arrêtés à 300 euros HT, soit 369,20 euros TTC.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article. L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le : - 2 DEC. 2022

Numéro AR. - Préfecture : 2022-460

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :
- 2 DEC. 2022

Acte exécutoire en date du : - 2 DEC. 2022

Fait à Saint-Cloud, le - 2 DEC. 2022

LE MAIRE,

Éric BERDOATI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.